

HÉLÈNE BOULLÉ

1598-1654



CHAMPLAIN avait épousé, le 30 décembre 1610, Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la Chambre du roi. La famille Boullé était calviniste, et partant coreligionnaire de Pierre du Guast, sieur de Monts, qui avait poussé Champlain à contracter ce mariage disproportionné d'âge et de fortune. La jeune fille n'avait pas encore atteint sa douzième année, tandis que Champlain comptait quarante ans sonnés. Hélène Boullé apportait six mille livres dans sa corbeille de noces, et le futur mari ne faisait que lui assurer la jouissance de tous les biens qu'il posséderait à sa mort. En vertu des conventions matrimoniales, les parties contractantes n'eurent la liberté de vivre ensemble qu'au bout de deux ans, en attendant la nubilité de la jeune demoiselle. Ce fut après ce laps de temps, que madame Champlain entra dans le giron de l'Église catholique, malgré les contradictions qu'elle dut subir du côté de sa famille. Il est assez plausible de croire que ce fut grâce aux instances de Champlain que s'opéra cette heureuse conversion. Un autre retour au catholicisme non moins remarquable fut celui d'Eustache Boullé, frère d'Hélène, qui, après plusieurs années de séjour à Québec, rentra en France et se fit religieux minime.